

# ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

Arrêté n°07-04/2025

Centre Communal  
d'Action Sociale

Objet : Nomination d'un mandataire de la régie de recettes de la  
Résidence Robert Lebas et de la régie de recettes Le  
Béguinage du CCAS de Port-Jérôme-sur-Seine

La Présidente du CCAS de PORT-JÉRÔME SUR-SEINE,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 Février 2025,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 25 Février 2025,

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 25 Février 2025,

## ARRÊTE

### Article 1 :

A compter du 25 Février 2025, Madame Carole DE CUVILLON est nommée mandataire, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur des régies de recettes de la Résidence Robert Lebas et de la Résidence Le Béguinage, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### Article 2 :

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.  
Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

### Article 3 :

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

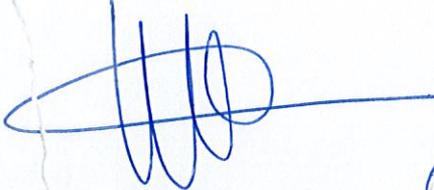
Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,  
le 25 février 2025

La Présidente,  
Virginie LUTROT



SIGNATURES DU MANDATAIRE  
ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT  
PRECEDEES DE LA FORMULE MANUSCRITE  
"VU POUR ACCEPTATION "

Vu pour acceptation  


  
M<sup>me</sup> Roguzy. vu pour  
acceptation.